

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 62

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 15 novembre 2023.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean Yves LÉBOUCQ	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige				DELECOLLE	Jacques	Présent
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCÉ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLQS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé		Absent				
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire			Pouvoir à Jean Marc LEBAS			
FALAISE	ALLENÉ	Delphine		Absent				
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictine	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent				
FALAISE	RICHARD	Bastien		Absent				
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice			Pouvoir à Clara DEWAELE			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric				QUIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent			LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOQUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		Absent		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain				CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian		Absent		MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard		Absent		SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Marilyne	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAEL	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE MARTINIA - CESSIONS TERRAIN

Il est proposé la cession d'un terrain sur le parc d'activités Martinia.

La cession porte sur une parcelle d'environ 19 630 m² à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°45 d'environ 30 042 m² au prix de 25 € HT/m². Elle doit permettre d'accompagner le déménagement d'une entreprise industrielle, implantée hors de la CCPF, en 2024/2025 sur environ 6 630 m² et de lui réserver sur environ 13 000 m² la possibilité de créer un nouveau site de production industriel dans un délai maximum de 60 mois à compter du Conseil Communautaire du 23 novembre 2023. L'accès à la seconde parcelle sera borné et le prix de rachat fixé dans l'acte notarié incluant le coût de l'emprise foncière et le coût de création d'une voirie sur environ 555 m².

Le premier bâtiment ferait environ 2 900 m² et accueillerait environ 20 emplois et le second bâtiment ferait une superficie d'environ 5 400 m² et permettrait la création d'environ 60 postes.

Le service des Domaines a donné un avis favorable le 26 octobre 2023.

Le Conseil communautaire

- Vu les statuts de la Communauté de communes,
- Vu l'avis favorable du Service des Domaines du 26 octobre 2023 pour ces deux acquisitions ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité/la majorité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 68
	Pour : 68
	Contre : 0

➤ **APPROUVE** la cession à la SCI BKL 2 (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 19 630 m² sise à St Martin de Mieux à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°45 au prix de 25 €/m² en deux temps avec une première cession avant le 31 décembre 2024 pour environ 6 630 m², ainsi qu'un espace de voirie pour 555 m² environ et une seconde cession avant le 23 novembre 2029 pour environ 13 000 m².

➤ **PRECISE QUE :**

- Les frais de bornage sont à la charge de la CCPF ;
- La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau et le prix sera arrêté en fonction de cette superficie définitive sur la base de 25 €/m² HT ;
- L'acte de cession du projet N°1 pour une parcelle d'environ 6 630 m² et la parcelle de voirie d'environ 555 m² devra être signé avant le 31 décembre 2024 avec l'accord du permis de construire et les accords de financement du projet dans sa globalité ;
- La construction du bâtiment du projet N°1 porté par la Sci BKL2 (avec faculté de substitution) doit débuter avant le 30 juin 2025 ;

- L'acte de cession du projet N°2 pour une parcelle d'environ 13 000 m² devra être signé avant le 23 novembre 2029 avec l'accord du permis de construire et les accords de financement du projet dans sa globalité ;
 - La construction du bâtiment du projet N°2 porté par la Sci BKL2 (avec faculté de substitution) doit débuter avant le 30 juin 2030 ;
 - La voirie permettant l'accès au lot 1 et 2 fera 6 m de large plus 2 m pour le passage d'éventuel réseaux et sera borné lors de la cession du projet N°1 ;
 - Les travaux de voirie permettant l'accès au lot 1 et 2 seront réalisés par l'acquéreur. Dans l'hypothèse où l'acquéreur n'achèterait pas la parcelle du projet N° 2, alors ce dernier s'engage à rétrocéder à la CCPF ladite voirie moyennant un prix d'acquisition qui sera défini au plus tard à la signature de l'acte de vente du projet N°1 ; ce prix devant également comprendre le coût des travaux d'aménagement de cet espace en voirie à la charge de l'acquéreur. Cette acquisition devra se réaliser avant le 30 juin 2030 ;
 - Une servitude de passage à titre purement gratuit sera prévue pour l'entretien, par la CCPF, de la parcelle du projet N°2, servitude qui prendra fin le jour de l'acquisition de la parcelle du projet N°2 par la Sci BKL2 (avec faculté de substitution) ;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
 - Maître DIVAY ou Maître FISCHER, notaire à Falaise, sera chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Zones d'activités au cours duquel elle sera constatée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 1^{er} décembre 2023

Et de la publication électronique le : 1^{er} décembre 2023

Le Président



Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 014-241400514-20231123-111BIS_2023-DE